

Khenchela (Algérie), le 05 janvier 2009

Affaire HAKKAR Abdelhamid

« Cette affaire qui accuse la justice française » (la Une du « Monde » du 16/02/2000)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'Etat français poursuivi devant la justice Algérienne

La Ministre française de la justice, Rachida DATI, et l'Ambassadeur de France à Alger, Monsieur Xavier DRIENCOURT ont été assignés en justice ces dernières semaines à Alger (Bir Mourad Raïs) par le défenseur en Algérie de HAKKAR Abdelhamid, Maître Naâmane DAGHBOUCHE du Barreau de Khenchela, pour y répondre de sa séquestration arbitraire et de torture (12 années d'isolement). Cette plainte vient d'être déclarée recevable et devraient s'y joindre la LDH algérienne et diverses autres organisations.

Cette plainte est en effet fondée sur le fait que le ressortissant Algérien, HAKKAR Abdelhamid, originaire de Khenchela où il est né le 20/07/1955, est emprisonné en France depuis l'année 1984, soit depuis maintenant **25 années**, quand il devrait être libre depuis l'année 2000 (cf. note ci-jointe résumant sa situation pénale).

Il est établi que HAKKAR Abdelhamid est arbitrairement détenu depuis l'année 2000 sur le fondement d'artifices juridiques criminels (on lui fait purger deux fois les mêmes peines !) et qu'il est depuis lors victime d'une vengeance et d'un acharnement judiciaire de la part de l'appareil judiciaire français qui a visiblement décidé de faire impunément l'union sacrée contre lui pour le tuer en toute apparente "légalité", et ceci au mépris des multiples rappels à l'ordre du Conseil de l'Europe et de députés français au titre desquels Jack LANG qui ne cesse de dénoncer le sort inique dont est l'objet Abdelhamid en repréailles au fait qu'il ait eu l'affront de faire condamner la France en 1995 par la Cour européenne des droits de l'homme pour procès inéquitable (éléments que détient le Ministère Algérien des affaires étrangères).

Dès lors que tous les recours que HAKKAR Abdelhamid a exercés depuis l'année 2000 devant les juges français pour recouvrer sa liberté se sont avérés aussi vains qu'illusoire, ces derniers magistrats, agissant sur instructions de la Chancellerie qui a été jusqu'à dessaisir le 9 mai 2000 un juge récalcitrant..., n'ont eu depuis de cesse de lui opposer continuellement des décisions... "d'incompétence" quand ils ne rejetaient pas plus simplement tour à tour ses demandes de libération sur le fondement de prétextes aussi scandaleux qu'éhontés.

Dès lors qu'il est avéré que Abdelhamid est victime d'un véritable règlement de compte et qu'il est l'objet de pratiques aussi criminelles que déviantes de la part des autorités françaises, ce ressortissant algérien, fils de Moudjahid, a droit à la protection judiciaire de l'appareil judiciaire de son pays (déjà en 1992, pour dénoncer sa situation le Quotidien d'Algérie titrait à sa Une : « Autopsie de crimes en France. A sa Page 2 : « les magistrats faussaires » et à sa page 3 « Mais qui sont donc les criminels »).

Le représentant de l'Etat français en Algérie, l'Ambassadeur de France à Alger, devra nécessairement répondre devant la justice algérienne de la responsabilité de ces forfaits criminels dont est l'objet HAKKAR Abdelhamid, nonobstant son immunité diplomatique dont, en application du principe international de « réciprocité », il ne saurait d'autant ici se prévaloir en Algérie que les autorités judiciaires françaises la dénie au Consul adjoint d'Algérie en poste à Marseille. Et pour le cas des mandats d'arrêts seront requis.

Outre la Cour européenne des droits de l'homme de Strasbourg qui est une nouvelle fois appelée à se prononcer ces toutes prochaines semaines sur les continuelles violations dont est délibérément victime HAKKAR Abdelhamid de la part des magistrats français, les députés européens de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe ont décidé d'interpeller à nouveau publiquement l'Etat Français (une 50^{ème} fois !) à l'issue de leur session parlementaire de janvier 2009. Pour dénoncer cette situation et à la fois l'attitude des autorités françaises dans cette affaire, une conférence de presse sera organisée par eux le jeudi 29 janvier 2009 au Conseil de l'Europe en présence de ses Avocats qui y ont été conviés, à savoir Maîtres Marie-Alix CANU-BERNARD et Jacques VERGÈS et à laquelle prendra part également Jack LANG (d'autant, il semblerait que les médias français ont pour mot d'ordre de ne surtout pas évoquer cette affaire qui dérange trop !).